|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe d'experts surle Règlement des télécommunications internationales (EG-RTI)****Deuxième réunion – Genève, 13-15 septembre 2017** | **logo_F_** |
|  |  |
|  | **Document EG-ITRs-2/8-F** |
| **28 août 2017** |
| **Original: anglais** |

Contribution de l'Autriche, de la République tchèque, du Danemark,
de la Lettonie, de la Lituanie, des Pays-Bas, de la Slovaquie,
de la Suède et du Royaume-Uni

EXAMEN DU RÈGLEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS INTERNATIONALES DE 2012

1) L'Autriche, la République tchèque, le Danemark, la Lettonie, la Lituanie, les Pays-Bas, la Slovaquie, la Suède et le Royaume-Uni saisissent l'occasion de soumettre la présente contribution à la deuxième réunion du Groupe d'experts sur le Règlement des télécommunications internationales (RTI). Nous avons suivi avec intérêt les débats de la première réunion du Groupe en février. Nous souhaitons remercier tous ceux qui ont présenté des contributions et, en particulier, le président pour les efforts qu'il déploie pour faire avancer les travaux du Groupe.

2) Le Groupe d'experts n'est pas chargé d'élaborer un nouveau règlement ou de proposer la tenue d'une nouvelle Conférence mondiale des télécommunications internationales (CMTI) mais de procéder à un examen du RTI de 2012. Cependant, lors de la première réunion du Groupe, certains pays ont été d'avis que nous recensions et examinions les nouvelles questions qui se posent et que nous discutions en conséquence des modifications qu'il est possible d'apporter au RTI de 2012.

3) Nous sommes vivement préoccupés par le flou qui serait causé si une nouvelle CMTI était chargée de faire de telles modifications. La tenue d'une nouvelle Conférence serait l'occasion d'examiner de nouvelles questions très variées et jetterait un flou tel que les opérateurs auraient des difficultés à prendre des décisions en matière d'investissements aux niveaux régional et mondial.

4) Nous sommes d'avis que le RTI doit continuer d'être axé sur les questions de télécommunications publiques internationales pertinentes et ne doit pas être étendu aux questions nationales ou aux autres services, infrastructures ou réseaux liés aux communications, y compris les questions ayant trait à l'Internet. Nous sommes toutefois conscients que d'autres pays ne partagent pas notre avis, ce qui complique considérablement la tâche consistant à parvenir à un consensus mondial, voire la rend impossible. Nous avons à coeur de renforcer le rôle que joue l'UIT en tant qu'organisation fonctionnant sur le mode du consensus et nous croyons qu'il faut éviter les divisions.

5) A notre connaissance, aucune difficulté particulière ne résulte de la situation actuelle ou d'éventuelles divergences entre le RTI de 1988 et celui de 2012. Même si des difficultés majeures venaient à être décelées, il importerait tout de même de tenir compte de leur ampleur, de leur portée et de leurs conséquences sur les services transfrontaliers avant d'examiner la nécessité de convoquer une nouvelle CMTI.

6) Nous faisons observer en particulier que la tenue d'une nouvelle CMTI représenterait des dépenses considérables. Nous nous associons aux autres pays qui ont signalé, notamment lors du Conseil de l'UIT, qu'en plus des dépenses liées à la Conférence proprement dite, la tenue d'une nouvelle CMTI nécessiterait plusieurs années de réunions préparatoires aux niveaux national, régional et international, ce qui engendrerait des frais de voyage et des dépenses de personnel importants, auxquels s'ajouteraient des coûts d'opportunité très élevés.

7) L'UIT et tout particulièrement ses membres vont être confrontés à de nombreux problèmes dans les années à venir pour accroître les investissements dans les infrastructures et la connectivité, améliorer l'accessibilité économique, renforcer les capacités et les compétences et réduire la fracture numérique. Une nouvelle renégociation du RTI priverait ces grandes priorités des ressources nécessaires et de l'attention qu'elles méritent. C'est pourquoi nous croyons qu'il nous faut éviter le flou que jetterait la tenue d'une nouvelle CMTI et le risque de division parmi les membres de l'UIT. Nous devrions plutôt nous concentrer sur l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et en faire notre priorité.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_